HORIZON

information municipale

Printemps 2021 – Vol. 16 nº 1

NOUVEAU RÈGLEMENT POULES URBAINES

page 3

RÉFECTION DU CENTRE AQUATIQUE

page 4

BOUGER EN PLEIN AIR

page 10

Ville de Mont-Saint-Hilaire

Printemps 2021 : saison de renouveau et de petites victoires

L'hiver tire à sa fin et c'est déjà le temps d'accueillir son successeur, souvent plus populaire, le printemps. Hourra ! Laissons derrière nous froid et tempêtes et accueillons à bras ouverts chaleur et verdure.

La présente édition du bulletin Horizon s'inspire de la saison du renouveau pour vous présenter petits et grands projets qui contribueront à améliorer davantage la qualité de vie à Mont-Saint-Hilaire. En effet, vous pourrez lire sur divers sujets et projets d'envergure, telles la réfection du Centre aquatique municipal et l'adoption d'une foule d'initiatives propres à l'environnement, sans oublier les activités qui se pointent le bout du nez dès l'arrivée des temps plus doux, l'agenda des prochains mois et le fameux ménage de printemps.

Ce printemps, profitez-en pour célébrer les petites victoires. Il y a exactement un an, le gouvernement déclenchait l'alerte sanitaire face à une pandémie qui allait bouleverser du tout au tout notre quotidien. Soyez fières et fiers des efforts de vous avez fournis et que vous maintenez pour prévenir la propagation du virus. Ce sont ces efforts collectifs qui nous permettront de traverser, ensemble, le fil d'arrivée.

Je vous souhaite une bonne lecture en cette saison de transition vers l'été !

Yves Corriveau, maire
yves.corriveau@villemsh.ca

Brigitte Minier
Conseillère district 1
du Déboulis
brigitte.minier@villemsh.ca

Emile Grenon Gilbert
Conseiller district 2
des Patriotes
emile.gilbert@villemsh.ca

Jean-Pierre Brault
Conseiller district 3
de Rouville
jean-pierre.brault@villemsh.ca

Sylvain Houle
Conseiller district 4
du Piémont
sylvain.houle@villemsh.ca

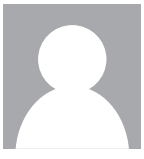

Poste vacant
district 5
de la Seigneurie

Louis Toner
Conseiller district 6
de la Montagne
louis.toner@villemsh.ca

Opération vaccination COVID-19

Une clinique de vaccination se tiendra à Mont-Saint-Hilaire, au Pavillon Jordi-Bonet (situé au 99, rue du Centre-Civique), et ce, dès la mi-mars.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire offre un lieu accessible pour tous pour faciliter cette campagne, mais l'opération vaccination est régie par les instances gouvernementales provinciales.

Information et prise de rendez-vous obligatoire : quebec.ca/vaccinCOVID

Horaire réduit et services en ligne

La pandémie se poursuivant, la Ville garde un horaire d'accueil réduit à l'hôtel de ville et demande à la population de privilégier les services en ligne ou par téléphone, afin de limiter les déplacements non essentiels. Rappelons que les demandes de permis, le paiement des taxes ou de constats d'infraction et plusieurs types de requêtes peuvent être faits en ligne. Les mesures sanitaires évoluent régulièrement, amenant la Ville à revoir son offre d'activités et de services à la population. Il est ainsi recommandé de consulter le site Internet de la Ville, de suivre sa page Facebook et de s'abonner à l'infolettre municipale pour rester à l'affût des changements.

Nouveau règlement concernant la garde de poules urbaines

Voici les grandes lignes du règlement NO. 1296 adopté en août 2020 :

- La garde de poules est autorisée toute l'année sur le terrain d'une habitation de type unifamilial isolé ou jumelé où l'on retrouve un poulailler et un parquet extérieur ;
- Un minimum de deux poules et un maximum de cinq poules est autorisé par terrain. Tout coq est interdit ;
- Les poules doivent provenir d'un couvoir certifié et obligatoirement être vaccinées ;
- Toute personne désirant garder des poules sur son terrain doit demander une licence pour la garde de poules auprès du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement (peut être fait via les services en ligne) ;
- L'aménagement du poulailler et de l'enclos extérieur doit respecter les dispositions du règlement afin d'assurer aux poules un espace de vie convenable.

La garde de poules pondeuses, comme pour tout autre animal, nécessite un investissement en temps, en énergie et en argent significatif. Avant de se lancer dans l'aventure, il faut bien évaluer tous les tenants et aboutissants de ce projet, pour le bien-être de tous, incluant celui de nos compagnes à plumes. Une formation en ligne sera offerte à la population au printemps. Restez à l'affût pour connaître la date.

Nouvelle politique d'approvisionnement

La Ville a récemment révisé son *Règlement sur la gestion contractuelle* et élaboré une nouvelle politique d'approvisionnement. Ce règlement et cette politique ont été adoptés en séance extraordinaire du conseil municipal le 17 décembre 2020. Ils ont comme objectifs premiers de promouvoir la transparence, de permettre à la concurrence de s'exercer pleinement et d'obtenir le meilleur prix pour des contrats municipaux dans l'intérêt de la population hilairemontaise. La nouvelle politique d'approvisionnement prévoit des mesures pour l'octroi de tout contrat non assujetti à la procédure d'appel d'offres public et se fait un point d'honneur d'encourager l'achat local et équitable, l'approvisionnement accessible et le développement durable, soit l'achat responsable. La nouvelle politique et le règlement sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

Rédaction et coordination :
Services aux citoyens et communications

information@villemsh.ca
villemsh.ca

© Ville de Mont-Saint-Hilaire / Mars 2021

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

GRAPHISME : IG Agence Créative

ABONNEZ-VOUS À LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

villemontsainthilaire

Crédit : Groupe Leclerc

Le projet de réfection du Centre aquatique va de l'avant !

Préparez vos maillots et visualisez vos meilleures techniques de nage : la Ville de Mont-Saint-Hilaire va de l'avant avec le projet de réfection du Centre aquatique municipal. L'annonce a été faite dans les médias locaux au début de l'année 2021. Même si la Ville n'a pas obtenu la subvention demandée auprès du gouvernement du Québec, elle va de l'avant avec ce projet dont les installations et les services s'arrimeront étroitement aux besoins de la population, tout en satisfaisant à des normes et à des valeurs de développement durable. L'échéancier actuel prévoit une ouverture au public dès l'automne 2022.

MISE EN CONTEXTE

Le 27 novembre 2019, les membres du conseil municipal prenaient la décision de fermer de façon préventive la piscine et le petit bassin du Centre aquatique de Mont-Saint-Hilaire. Les résultats d'un rapport d'état des lieux mentionnaient que des anomalies avaient été constatées à la structure abritant le grand bassin, et que des travaux devaient être effectués rapidement afin d'assurer la pérennité du bâtiment ainsi que la sécurité des usagères, des usagers et du personnel municipal. Rappelons que cet état de situation concernait la structure construite dans les années 60 et non les composantes qui se sont greffées au bâtiment d'origine en 2005.

Dès l'annonce de la fermeture du Centre aquatique, l'administration municipale s'est activée afin d'élaborer différents scénarios pour limiter les impacts sur la population et le personnel municipal. Une entente de services a notamment été conclue avec le Centre aquatique de Beloeil pour permettre à la population hilairemontaise de bénéficier d'activités aquatiques pendant la fermeture.

CONCEPT ARCHITECTURAL

Le projet d'agrandissement propose l'intégration harmonieuse des nouvelles installations aux anciennes afin de promouvoir un ensemble bâti distinctif et intégré. La base de la réflexion conceptuelle provient d'une volonté de représenter le mont Saint-Hilaire, symbole marquant de la ville, dans un dialogue entre la nouvelle construction et la montagne, dont la perspective visuelle est liée par l'intermédiaire du boulevard Honorius-Charbonneau. Une ouverture en coin de bâtiment favorisera les vues sur la montagne depuis l'intérieur du centre. Le patrimoine agricole sera aussi représenté par l'entremise de sérigraphie dans le verre. La fenestration abondante et l'éclairage naturel unique permettront de créer une ambiance intérieure chaleureuse et intemporelle. L'éclairage architectural extérieur permettra quant à lui de mettre en valeur le bâtiment.

LE CENTRE AQUATIQUE EN BREF

Alors qu'il était encore ouvert, le centre aquatique représentait annuellement :

- plus de 1 500 cours de natation aux jeunes de 4 mois à 18 ans ;
- pas moins de 1 200 usagers des cours d'Aquaforme ;
- plus de 40 000 passages pour les bains libres ;
- sans compter ses services de location de groupe.

RESTEZ INFORMÉ

Les faits saillants du projet seront diffusés sur les différents outils de communication municipaux à chaque étape cruciale de réalisation. Suivez-nous sur Facebook, villemsh.ca et inscrivez-vous à l'infolettre municipale pour obtenir des informations régulièrement.

DÉMÉNAGEMENT DE LA RÉCEPTION DU LOISIR

En préparation des travaux, la réception du Centre aquatique et du Service du loisir est relocalisée temporairement au pavillon Jordi-Bonet. Information : 450 467-2854, poste 2257 ou loisirs@villemsh.ca

Le personnel municipal de première ligne présent pour la population hilairemontaise

Alors que le télétravail a fait son entrée dans nos pratiques professionnelles en cette période de pandémie, certaines tâches ne peuvent se faire qu'en présentiel. Mont-Saint-Hilaire tient à remercier et à souligner le travail de son personnel de première ligne qui se déplace pour offrir à la population des services publics hors pair.

Nous souhaitons mettre en lumière le travail de nos réceptionnistes des bâtiments municipaux, de notre personnel des finances au comptoir de la taxation de l'hôtel de ville, sans oublier nos employées et employés qui accueillent la population au guichet unique de la cour municipale et de l'urbanisme.

Un précieux hommage à notre personnel de la Bibliothèque Armand-Cardinal, qui a su se mettre en mode solution et instaurer un service de prêts sans contact afin de permettre aux lectrices et aux lecteurs d'emprunter leurs bouquins favoris en toute sécurité.

Nous tenons d'autant plus à souligner le travail sans égal du Service des travaux publics. Bien que l'entretien de la voie et des espaces publics soit toujours plus complexe dès l'arrivée du froid, cet hiver pandémique hors du commun est venu bousculer nos activités hivernales et donner du fil à retordre à nos équipes du déneigement et de l'entretien des parcs et des espaces verts. Par contre, ces équipes ont su faire face aux intempéries pour offrir à la population un environnement sécuritaire et fonctionnel, autant en ce qui a trait aux déplacements qu'à l'accès aux installations récréatives. Le personnel en loisir qui surveille les patinoires et qui s'occupe du terrain multisport permet à la population de jouir des installations récréatives en toute sécurité. Chapeau !

Permettez-nous de vous rappeler que l'écocentre du garage municipal est aussi un service sous la responsabilité de nos équipes des travaux publics. L'écocentre est demeuré ouvert malgré la pandémie, sans changement à l'horaire habituel. Le personnel a dû jongler avec les diverses mesures sanitaires instaurées par les instances gouvernementales pour maintenir l'ouverture de ce service.

Pensons aussi à nos brigadières et à nos brigadiers qui se déplacent peu importe les conditions météorologiques pour assurer la sécurité de nos enfants lors des heures de pointe.

Un remerciement bien spécial au personnel de l'entretien des bâtiments qui assure aux employées et aux employés, ainsi qu'aux visiteuses et aux visiteurs, un environnement propre et sécuritaire en tout temps, plus particulièrement dans le contexte de la présente pandémie. Votre contribution est essentielle.

Nous vous remercions, une fois de plus, pour ce grand travail d'équipe. Votre implication et votre dévouement font toute la différence dans un contexte pareil. Mont-Saint-Hilaire est fière de souligner votre précieux travail.

Avoir le pouce vert… écologique !

L'UTILISATION DE PESTICIDES EST RÈGLEMENTÉE DEPUIS 2014 SUR LE TERRITOIRE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Soucieuse de protéger la santé de la population et de préserver la qualité de l'environnement et la biodiversité des insectes bénéfiques, la Ville applique depuis 2014 un nouveau règlement encadrant l'utilisation des pesticides sur son territoire. Les pesticides étant des produits dangereux pouvant avoir des effets immédiats ou à long terme sur la santé, il faut éviter toute situation où ils risqueraient de contaminer la population et les animaux domestiques.

Saviez-vous que :

- Aucune application extérieure de pesticides de synthèse n'est permise sur le territoire de la ville (sauf rares exceptions nécessitant un permis temporaire d'application. **Information : 450 467-2854, poste 2245 ou urbanisme@villemsh.ca) ;**
- Les entreprises spécialisées dans l'épandage des pesticides doivent obtenir un certificat d'enregistrement annuel afin d'exercer leurs activités à Mont-Saint-Hilaire ;
- L'application extérieure de pesticides par arrosage, pulvérisation ou vaporisation ne peut se faire que sous certaines conditions météo et seulement les jours ouvrables ;
- Vous devez aviser par écrit les voisins adjacents à votre terrain au moins 24 heures avant de procéder à l'application de pesticides. Les jouets, bicyclettes et pataugeoires doivent être retirés des lieux avant l'application. Également, il faut éviter de contaminer les piscines, potagers et carrés de sable ;
- L'entrepreneur qui effectue l'application de pesticides, d'engrais, d'amendements ou d'agents de lutte biologique doit placer un minimum de deux affiches d'avertissement sur la propriété. Ces affiches doivent rester en place au moins 72 heures après l'épandage.

Pour toute information supplémentaire : villemsh.ca, section *Services aux citoyens*, onglets *Environnement/Pesticides*.

LE BON VIEUX BALAI À FEUILLES !

Quoi de mieux que de siroter son café au doux son du souffleur à feuilles du voisin, tôt un samedi matin ? Cette musique réconfortante pour certaines personnes est plutôt source de nuisance pour d'autres, et pour l'environnement !

Saviez-vous que :

- Certains souffleurs à feuilles peuvent émettre près de 100 décibels, constituant ainsi une source de nuisance par le bruit non négligeable pour le voisinage et la faune locale. Soyez bons voisins ; faites attention aux heures d'utilisation.
- Les souffleurs à feuilles projettent dans l'air des particules fines composées entre autres de pollens, de moisissures et de substances chimiques qui sont nuisibles à la santé pulmonaire. Les modèles deux temps à carburant sont plus polluants qu'une grosse voiture !
- Les souffleurs à feuilles ont le même effet qu'un petit ouragan : ils écrasent ou arrachent les plantations, dégradent les sols et détruisent les insectes.

Dans cette optique, le bon vieux balai à feuille ou le feuillicyclage deviennent des solutions écologiques au bénéfice de tous et de l'environnement. Nous pourrons boire notre café tranquille !

Les bandes riveraines : une richesse à protéger

Vous êtes propriétaire d'un terrain longeant la rivière Richelieu, un ruisseau ou un milieu humide ? Sachez que la Ville a adopté dans son règlement de zonage la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* élaborée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Afin de conserver les plans d'eau en bonne santé et de continuer à jouir de ce milieu d'exception, les propriétaires riverains doivent connaître la partie de leur propriété qui fait partie de la bande riveraine, ainsi que les dispositions applicables du règlement, et adopter des comportements écoresponsables. C'est la ligne des hautes eaux qui sert à délimiter le littoral et la rive d'un plan d'eau. Le certificat de localisation de la propriété indique normalement cette limite.

Une foule d'actions peuvent être mises en place pour protéger le cours d'eau adjacent à votre propriété :

- Évitez l'utilisation de fertilisants et de pesticides sur le terrain ;
- Laissez la bande riveraine à l'état naturel en évitant d'y tondre la pelouse et laissez la nature reprendre le dessus ou donnez-lui un coup de pouce en plantant des végétaux indigènes de la région ;
- Éliminez le plus possible les structures artificielles déjà présentes sur la rive, tels le pavé, des dalles ou tout autre aménagement paysager qui favorise l'érosion ;
- Si vous aménagez un accès au littoral, assurez-vous qu'il soit sinueux ou en angle avec la pente et ne laissez pas le sol à nu afin de limiter l'érosion.

En règle générale, les travaux, les ouvrages et les constructions sont interdits sur la rive et le littoral. Toutefois, en obtenant un permis, certains travaux peuvent être autorisés. Renseignez-vous auprès du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement avant d'entreprendre des travaux en bordure d'un cours d'eau ou d'un milieu humide : urbanisme@villemsh.ca

SEMAINE DE L'EMBELLISSEMENT DU 25 AVRIL AU 1ER MAI 2021

La *Semaine de l'embellissement* est l'occasion parfaite pour se départir des matières accumulées qui ne peuvent pas être recueillies durant les collectes régulières. Les Hilairemontais et les Hilairemontaises peuvent visiter l'écocentre gratuitement pendant la semaine pour y déposer :

- bois, papier, plastique et métal ;
- contenants de peinture et pneus sans jantes ;
- débris de construction, de démolition et de rénovation ;
- terre, pierre, morceaux d'asphalte et de ciment.

Une preuve de résidence est requise.

LA VILLE PROCÈDE AU NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL AU PRINTEMPS

Qui dit printemps, dit aussi grand nettoyage ! Le Service des travaux publics nettoie les conduites d'égouts sanitaire et pluvial de la ville à partir de la mi-avril jusqu'à la fin octobre. Durant cette opération, des bruits insolites, des odeurs et de légers refoulements pourraient se produire.
Information : 450 467-2854, poste 2278

Prenez note qu'avec la fonte des neiges qu'engendre l'arrivée du printemps, un goût ou une odeur de chlore peut être constaté dans l'eau potable. Il faut savoir que le chlore est utilisé à titre de dépolluant dans le but de détruire les micro-organismes se trouvant dans l'eau ou dans les tuyaux qui l'acheminent.
Information : Régie intermunicipale de l'Eau de La Vallée-du-Richelieu

Pitou bien contrôlé, c'est ma responsabilité

Depuis mars 2020, tous les propriétaires de chiens au Québec doivent respecter le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* adopté par le gouvernement du Québec.

Lancée en 2020 par les Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, la campagne *Pitou bien contrôlé, c'est ma responsabilité* rappelle six obligations. Le chien doit :

- être enregistré annuellement auprès de la Ville ou de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR). Frais annuels acquittés ;
- porter sa médaille afin d'être identifié en tout temps ;
- être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser en tout temps ;
- être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre ;
- porter en tout temps un licou ou un harnais attaché à sa laisse s'il pèse 20 kg et plus (44 lbs et plus) ;
- ne jamais se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que sa présence ait été autorisée expressément.

Des amendes importantes sont prévues pour les propriétaires qui ne se conforment pas aux règles. Par exemple, pour un chien sans laisse ou qui se retrouve sur une propriété privée sans autorisation, l'amende se situe entre 500 $ et 1 500 $. En cas de récidive, les montants minimal et maximal des amendes sont portés au double.

Source : Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu

IDÉES D'ACTIVITÉS

Documentaire en ligne

LA MALADIE DE LYME, QUAND LES TIQUES ATTAQUENT !

Une réalisation de Chantal Perrin
Date : 21 avril à 19 h
Coût : gratuit (inscription au villemsh.ca)

La maladie de Lyme est une infection bactérienne transmise par les tiques qui se répand dans des proportions inquiétantes dans le monde entier. Face à cette pandémie, le monde médical est dépourvu, voire désarmé. Sans parti pris, ce documentaire se propose d'explorer les dessous de cette problématique.

Des mois dédiés à l'activité physique

TOU GO

AVRIL : LE MOIS TOUGO

Défi Santé devient *TOUGO* ! Afin de mettre la santé et les saines habitudes de vie de l'avant, la Ville vous incite à bouger et à bien manger tout au long du mois d'avril. Trois thèmes seront abordés pendant le mois : la santé physique, l'alimentation et la santé mentale. La programmation complète des activités sera diffusée sur le site Internet de la Ville.

Pour clore le *Mois TOUGO*, l'équipe de Cardio Plein Air offrira gratuitement un entraînement de 45 minutes dans le cadre du *Rendez-vous actif TOUGO*. Participez à cet événement diffusé en direct sur Facebook le dimanche 2 mai à 10 h 30. Suivez la page Facebook du Service du loisir et de la culture pour de plus amples renseignements.

MOIS DU VÉLO
PAR Vélo Québec

MAI : LE *MOIS DU VÉLO*

D'un coup de pédale, la Ville roule vers le *Mois du Vélo* qui se déroulera en mai. La Ville participera à cette campagne organisée par Vélo Québec en proposant des activités liées à l'utilisation du vélo, ainsi que des trucs, des conseils et des outils pour mieux apprécier ce mode de transport actif en toute sécurité. Suivez la page Facebook Loisirs et culture pour plus d'information. Embarquerez-vous avec nous ?

Rallye Sur la route de notre histoire

Profitez du *Mois du vélo* pour découvrir l'histoire de Mont-Saint-Hilaire sur deux roues, de manière ludique. Participez au rallye disponible au rallye.villemsh.ca

AGENDA

2, 4 ET 5 AVRIL 2021

Les bureaux, le pavillon Jordi-Bonet, la bibliothèque et l'écocentre seront fermés à l'occasion du congé de Pâques.

16 AVRIL 2021

Versement taxes municipales ; privilégiez le paiement en ligne.

24 AVRIL 2021

Collecte de résidus domestiques dangereux au garage municipal de Mont-Saint-Hilaire de 8 h à 15 h.

MAI 2021 – DATE À CONFIRMER

Les résidentes et les résidents de Mont-Saint-Hilaire pourront inscrire leurs enfants aux camps de jour *À mon gré* et spécialisés au mois de mai. Une carte citoyen valide et la fiche santé de l'enfant sont obligatoires au moment de l'inscription. La programmation et plus de détails sur les inscriptions seront disponibles au villemsh.ca, section *Loisirs et culture*, onglets *Activités et services/Camps de jour.*

8 MAI 2021

Collecte de résidus domestiques dangereux dans le stationnement de l'École Internationale de McMasterville de 8 h à 12 h.

24 MAI 2021

Les bureaux, le pavillon Jordi-Bonet, la bibliothèque et l'écocentre seront fermés à l'occasion du congé de la Journée nationale des patriotes.

29 MAI 2021

Collectes de résidus domestiques dangereux au chalet des loisirs de Saint-Jean-Baptiste de 8 h à 12 h et au centre communautaire de Saint-Mathieu-de-Beloeil de 13 h à 17 h.

12 JUIN 2021

Collecte de résidus domestiques dangereux au garage municipal de Saint-Basile-le-Grand de 8 h à 15 h.

15 JUIN 2021

Versement taxes municipales ; privilégiez le paiement en ligne.

APPELS DE PROJETS CULTURELS ET TOURISTIQUES

Bien que la pandémie se poursuive et que des mesures sanitaires soient toujours en vigueur pour arriver à la freiner, la Ville de Mont-Saint-Hilaire donne des ailes aux secteurs culturel et touristique en proposant deux appels de projets.

Fonds d'initiatives culturelles

L'appel de projets du *Fonds d'initiatives culturelles* se poursuit jusqu'au 26 mars. Cet appel vise à permettre la réalisation de projets artistiques, culturels et touristiques rassembleurs et innovants qui contribuent à l'enrichissement culturel de la ville et de sa population. En 2021, l'enveloppe disponible s'élève à 10 000 $.

Information : villemsh.ca, section *Loisirs et culture*, onglets *Culture/Appels de projets*.

Hil'Art Populus

Ce nouvel appel de projets vise à mettre en valeur le travail d'artistes de Mont-Saint-Hilaire en leur permettant de présenter des œuvres éphémères dans l'espace public. Le tout en collaboration avec la population qui participera au processus de création sur le terrain.

Sous la direction artistique de mesdames Jane Wheeler et Chantal Lagacé, l'événement *Hil'Art Populus* se déroulera du 6 au 8 août 2021 dans six parcs municipaux. Une belle façon de combiner la curiosité pour l'art, le grand air et la découverte des quartiers de notre ville.

Les artistes hilairemontais et hilairemontaises ont jusqu'au 16 avril pour déposer un projet à lucie.blanchet@villemsh.ca.

Information : villemsh.ca, section *Loisirs et culture*, onglets *Culture/Hil'Art Populus*.

Crédit : Patrick Deslandes

Le Fonds d'initiatives culturelles et Hil'Art Populus sont rendus possibles grâce à l'entente de développement culturel entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le ministère de la Culture et des Communications. Les projets se concrétiseront si les mesures sanitaires en vigueur le permettent.

Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Québec

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE DU MONT SAINT-HILAIRE

Vous êtes photographe ? Préparez votre appareil et participez à l'édition 2021 du concours qui a pour thème *De l'infiniment petit à l'immensément grand*. Laissez-vous inspirer par les personnes et les paysages qui composent notre territoire où se côtoient nature, agriculture, patrimoine et milieux urbains. Capter des instants de bonheur et d'émerveillement, c'est une belle façon de mettre du positif dans notre quotidien en temps de pandémie.

Information : villemsh.ca, section *Loisirs et culture*, onglets *Culture/Concours photographique*.

DÈS LE 16 JUIN 2021

Bouger en plein air à Mont-Saint-Hilaire

PARCOURS ACTIFS ET CIRCUITS D'ENTRAÎNEMENT

Huit stations de modules d'entraînement sont disponibles sur le territoire de la ville pour permettre à la population de s'entraîner gratuitement en plein air. Sur place, numérisez les codes QR à partir de votre téléphone intelligent pour visualiser les exercices recommandés.

La Ville a également aménagé un réseau de six parcours actifs qui donne l'occasion à la population de marcher, de courir ou de faire du vélo, tout en profitant de la nature à quelques pas de la maison.

TERRAINS SPORTIFS

Fréquenter les terrains sportifs, c'est une excellente façon de se remettre en forme à petit budget. Si Dame Nature le permet, les terrains sportifs ouvriront le 12 avril. Vous pourrez y pratiquer les sports suivants :

- Volley-ball de plage
- Baseball
- Pickleball
- Soccer
- Pétanque
- Planche à roulettes
- Athlétisme

Lors de l'utilisation des installations récréatives extérieures, restez attentifs aux mesures sanitaires en vigueur et respectez la distanciation physique.

Information : villemsh.ca, section *Loisirs et culture*, onglet *Installations récréatives*

RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS

À l'automne 2020, la Ville a débuté la réfection complète des cinq terrains de tennis situés à l'arrière de l'hôtel de ville. Les travaux se poursuivront dès la fin de la période de dégel pour une période d'environ un mois.

Les travaux consistent en une réfection complète des surfaces :

- Excavation ;
- Mise à niveau et compaction du terrain ;
- Ajout d'un système de gicleurs ;
- Modification de la surface existante.

La Ville a privilégié une surface de terre battue, d'abord pour sa durabilité et sa longévité. Cette surface permet aussi un jeu plus lent et des échanges plus longs, ainsi qu'un confort pour les articulations permettant de jouer à tous les âges, de niveaux débutant à avancé.

Pendant les travaux, les terrains de tennis ne sont pas accessibles aux joueurs et aux joueuses.

COMMENT SAVOIR SI UN PERMIS EST REQUIS POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION OU D'AMÉNAGEMENT ?

Le printemps est souvent une période propice pour rêver à des projets de construction, de rénovation ou d'aménagement. « Vivement une piscine pour profiter de la cour arrière cet été. » « Ça prendrait un cabanon pour remiser nos articles saisonniers. » « Cet arbre semble malade, il faudrait l'abattre. » Avant toute chose, il est important de contacter le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour vérifier si un permis est requis. Cette démarche vous permettra de planifier l'échéancier de vos travaux et de vous assurer qu'ils sont conformes au *Code de construction du Québec*, au *Code national de prévention des incendies* et aux règlements municipaux. Plusieurs demandes de permis sont disponibles sur le site Internet de la Ville, section *Services aux citoyens*, onglets *Services en ligne/Demandes et suivis de permis*. Un délai allant de 2 à 3 semaines est à prévoir pour le traitement d'une demande de permis complète.

Information : 450 467-2854, poste 2245
ou urbanisme@villemsh.ca

LA VILLE RECHERCHE-T-ELLE DU PERSONNEL ÉTUDIANT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE ?

Tu adores être à l'extérieur durant l'été ? Si tu n'as pas peur de te salir les mains et que tu cherches un emploi qui te permettra de rester en bonne condition physique, un emploi aux travaux publics c'est pour toi. Tu ne t'ennuieras pas, c'est garanti !

Étudiantes et étudiants aux travaux publics recherchés

16,20 $ de l'heure
17 ans et plus
Permis de conduire classe 5 obligatoire
Date limite pour postuler : 22 mars

Tente ta chance et envoie ta candidature !
villemsh.ca/emplois-dete

C'EST L'HEURE DU GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS. COMMENT PUIS-JE ME DÉPARTIR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AUTRES OBJETS LORS DE CET EXERCICE ?

Le calendrier des collectes de matières résiduelles est un outil des plus précieux au printemps. Il vous indique les dates des principales collectes effectuées par la MRC de La Vallée-du-Richelieu, notamment pour les matières recyclables et organiques, ainsi que pour les ordures. Rappelons qu'un tout nouveau service de point de verre vous permet de disposer de votre verre coloré et transparent de manière à mieux le valoriser. La collecte des feuilles, chaume et brindilles reprendra du service en avril. Certaines consignes ont changé, notamment pour la collecte des halocarbures et des encombrants. Nous vous invitons à visiter le site Internet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu pour obtenir de plus amples renseignements sur chacune des collectes, que ce soit pour les matières acceptées ou les consignes à respecter : mrcvr.ca. La ligne Info-Collectes peut aussi vous permettre d'obtenir des réponses à vos questions : infocollectes@mrcvr.ca ou 450 464-INFO (4636)

L'écocentre municipal est également une option à envisager pour la revalorisation des matières, contribuant ainsi à réduire notre empreinte écologique. L'horaire ainsi que la liste des matières acceptées et refusées sont disponibles au villemsh.ca, section *Services aux citoyens*, onglets *Collectes et écocentre/Écocentre*.

Vous souhaitez vous départir de résidus domestiques dangereux (RDD) ? Une collecte est prévue au garage municipal de Mont-Saint-Hilaire le 24 avril de 8 h à 15 h. D'autres collectes sont également organisées dans les villes avoisinantes. La liste de ces collectes est disponible au villemsh.ca, section *Services aux citoyens*, onglets *Collectes et écocentre/Autres collectes*.

Dans le contexte de la pandémie, il est malheureusement impossible de confirmer pour le moment la possibilité de tenir des ventes-débarras sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire cette année. Certains organismes locaux pourraient être intéressés par vos meubles, vêtements et autres objets. Toutefois, avant de donner au suivant, veuillez les contacter. Certains organismes ont cessé d'accepter des dons temporairement durant la pandémie.

UNE MOUFETTE A ÉLU DOMICILE SUR MON TERRAIN ET UNE MARMOTTE SE RÉGALE DE MES LÉGUMES DE JARDIN. QUE PUIS-JE FAIRE POUR PRÉVENIR LEUR PRÉSENCE ?

La *Loi sur la conservation de la faune* interdit de tuer ou de capturer un animal sauvage sans avoir tenté de le faire fuir ou de l'empêcher de causer des dégâts. Pour connaître l'ensemble des solutions dissuasives, consultez le site du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : mffp.gouv.qc.ca

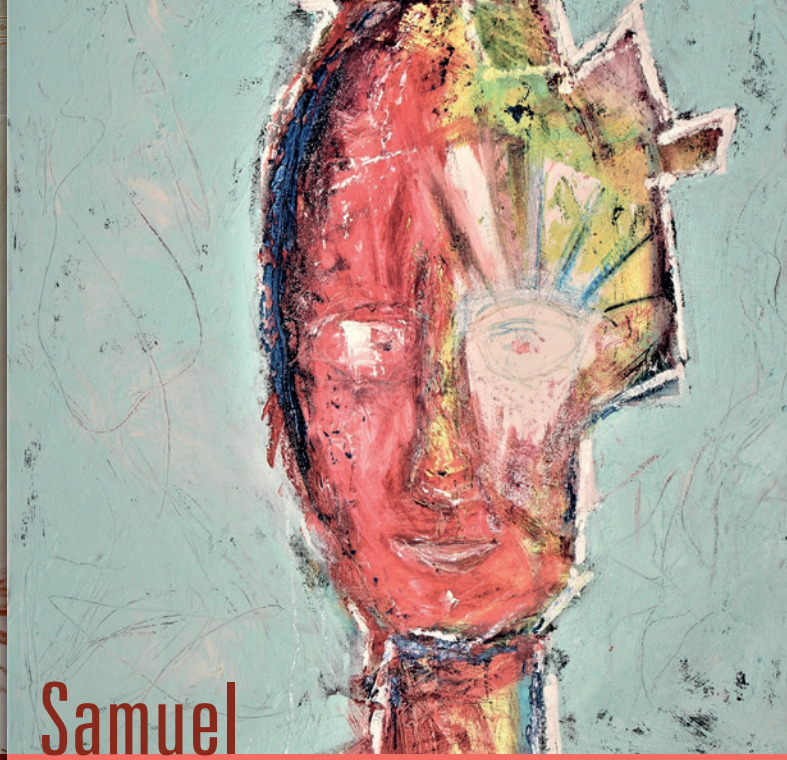

MAKUSHAN
Le festin
Jusqu'au 2 mai

JACQUES-CHARBONNEAU
Reflet
Jusqu'au 25 avril

La Maison amérindienne

maisonamerindienne.com

20 ans

ACTIVITÉS

Spectacle « Découverte autochtone »
Matiu – 27 mars à 20 h (auteur-compositeur-interprète Innu)

Chasse aux cocos plumés – familial
2 et 3 avril de 10 h à 16 h

Conférence-causerie avec Édith Bélanger
24 avril à 14 h (chroniqueuse Wolastoqiyik Wahsipekuk)

ACTIVITÉS EN MODE VIRTUEL

Les matinées de Pishu
10 avril et 1er mai à 10 h 30

Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire

mbamsh.com

25 ans

EXPOSITION À VENIR

Le miroir agité – Jérémie Boudreault
2 mai au 27 juin

ACTIVITÉS ET EXPOSITION EN MODE VIRTUEL

Les rendez-vous « Parlons d'art »
avec l'historienne Sylvie Coutu

Ozias Leduc, un artiste entre ciel et terre

Adhérez aux Muséales de Mont-Saint-Hilaire en 2021!

Offrez-vous la culture!

Les Muséales
de Mont-Saint-Hilaire

Gratuité aux résidents de Mont-Saint-Hilaire : premier dimanche de chaque mois